



Montataire
FIERE & SOLIDAIRE

VILLE DE MONTATAIRE
DIRECTION GÉNÉRALE

Conseil municipal du 7 novembre 2022 – délibération n° 2022-20
Tableau des effectifs n°25 – modification intermédiaire n° 3

CONSEIL MUNICIPAL

Extrait du registre des délibérations séance du lundi 7 novembre 2022

Le lundi 7 novembre 2022 à 18 heures 30, le Conseil municipal de Montataire, convoqué le 28 octobre 2022, s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Jean-Pierre Bosino, Maire de la commune de Montataire.

Membres en exercice : 33

ETAIENT PRESENTS : Jean-Pierre Bosino – Catherine Dailly - Azide Razack – Céline Lescaux - Patrick Boyer - Zinndine Belouahchi – Karima Boukallit - Jean-Luc Rivière – Rémy Ruffault – Brigitte Lobgeois - Marc Chambon - Pascale Pauffert – Frédéric Denain – Valérie Levert - Agnès Laforêt – Annie Baumgartner – Smaël Addala – Lucie Saubaux - Abdelkrim Kordjani (à partir du point n°2) – Marie Christine Salmona – Manuel Varela - Stéphane Godard.

ETAIENT REPRESENTES : Pascal D'Inca représenté par Catherine Dailly - Sabah Rezzoug représentée par Marc Chambon - Gilberte Canonne représentée par Annie Baumgartner – Moulay Yassine Karim représenté par Azide Razack – Recep Kocak représenté par Patrick Boyer - Awa Touré représentée par Jean-Pierre Bosino

EXCUSE : Amadou Diallo

ABSENTS : Loïc Basset - Seyran Satuk – Ali Hamdani – Zoulika Oualaouch

SECRETAIRE DE SEANCE : Lucie Saubaux

20 – TABLEAU DES EFFECTIFS N° 25 – Modification intermédiaire n° 3 - modification du tableau des effectifs : avancements de grade et promotions internes – modification du grade afférent à un emploi au sein du service Citoyenneté Prévention Médiation

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

Vu le code général de la Fonction Publique,

Vu l'actuel tableau des effectifs n°25 arrêté au 1^{er} juin 2022, présenté au Comité technique le 15 avril 2022 et le 3 juin 2022, et adopté par la délibération n° 28 du 27 juin 2022,

Vu la délibération n°14 du 31 janvier 2022 relative aux lignes directrices de gestion,

Vu la délibération n° 21 du 26 septembre 2022 relative à la modification n°2 du TDE 25,

Considérant que pour la première fois, le Conseil municipal a adopté le 27 mars 1997 un tableau des effectifs détaillant le grade, l'emploi, le service d'affectation et le statut de chaque agent,

VILLE DE MONTATAIRE
DIRECTION GÉNÉRALE
Conseil municipal du 7 novembre 2022 – délibération n° 2022-20
Tableau des effectifs n°25 – modification intermédiaire n° 3

Considérant qu'il est prévu de réactualiser ce tableau pour suivre l'évolution qualitative et quantitative des effectifs,

Considérant que cette démarche, outre le fait qu'elle réponde à des nécessités légales, a l'avantage d'offrir un outil de gestion efficace et simple à utiliser,

Considérant qu'il convient de favoriser le déroulement de carrière des agents par le biais des avancements de grade et promotions internes,

Considérant qu'il convient de modifier le grade afférent à l'emploi de Responsable du service Citoyenneté Prévention Médiation afin de favoriser un meilleur déroulement de carrière,

Vu l'avis favorable du Comité technique et de la CAP locale en date du 15 septembre 2022,

Vu les listes d'aptitude de la CAP du Centre de Gestion en date du 21 et 26 septembre 2022 d'accès au grade d'agent de maîtrise,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'Unanimité :

Article 1 : Avancements de grade et promotions internes au titre de l'année 2022

Conformément aux lignes directrices de gestion adoptées par la Ville et afin de favoriser un meilleur déroulement de carrière dans un contexte de faible pouvoir d'achat des fonctionnaires, il est décidé de créer les emplois d'avancements de grade en supprimant le grade actuel des agents remplissant les conditions d'avancement de grade.

Ainsi, 21 agents sont concernés par un avancement de grade et deux agents sont concernés par la promotion interne dans le grade d'agent de maîtrise :

Au sein de la coordination petite enfance, service multi-accueil
Est créé un grade d'Educatrice de jeunes enfants de classe exceptionnelle de catégorie A dans l'emploi de responsable de service,
Est supprimé un grade d'Educatrice de jeunes enfants.

Au sein du service Cadre de vie :
Est créé un grade d'Agent de maîtrise principal de catégorie C dans l'emploi de responsable du secteur propreté,
Est supprimé un grade d'Agent de maîtrise.

Au sein du service Restauration :
Est créé un grade d'Agent de maîtrise principal de catégorie C sur l'emploi de Chef de cuisine adjoint à la résidence autonomie,
Est supprimé un grade d'Agent de maîtrise.

Au sein du pôle Social :
Est créé un grade d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe de catégorie C dans l'emploi d'agent d'instruction social,
Est supprimé un grade d'Adjoint administratif.

VILLE DE MONTATAIRE
DIRECTION GÉNÉRALE
Conseil municipal du 7 novembre 2022 – délibération n° 2022-20
Tableau des effectifs n°25 – modification intermédiaire n° 3

Au sein du service Bâtiment :

Est créé un grade d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe de catégorie C sur l'emploi d'agent polyvalent, spécialité plomberie.

Est supprimé un grade d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

Au sein du service Garage municipal :

Est créé un grade d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe de catégorie C sur l'emploi de mécanicien,

Est supprimé un grade d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

Au sein du service Entretien des locaux :

Sont créés 3 grades d'Adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe de catégorie C sur les emplois d'Agents d'entretien des locaux,

Sont supprimés 3 grades d'Adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe.

Au sein du service Restauration :

Est créé un grade d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe de catégorie C sur l'emploi de Responsable d'office de restauration scolaire,

Est supprimé un grade d'Adjoint technique principal de 2^{ème}.

Au sein du service Education :

Sont créés 4 grades d'Adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe de catégorie C dans les emplois d'ATSEM,

Sont supprimés 4 grades d'Adjoints techniques.

Au sein de la coordination petite enfance, crèche municipale :

Est créé un grade d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe de catégorie C sur l'emploi d'agent polyvalent petite enfance,

Est supprimé un emploi d'Adjoint technique.

Au sein du service Restauration :

Est créé un grade d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe de catégorie C sur l'emploi d'Agent de restauration au sein de la résidence autonomie.

Est supprimé un grade d'Adjoint technique.

Au sein du service Entretien des locaux :

Sont créés 2 grades d'Adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe de catégorie C sur les emplois d'agent d'entretien.

Au sein du service éducation :

Est créé un grade d'Agent territorial spécialisé principal de 1^{ère} classe de catégorie C des écoles maternelles sur l'emploi d'ATSEM,

Est supprimé un grade d'Agent territorial spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles de 2^{ème} classe.

Au sein du service lecture publique-archives :

Est créé un grade d'Adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe de catégorie C sur l'emploi d'Assistant Bibliothécaire.

Est supprimé un grade d'Adjoint du patrimoine.

VILLE DE MONTATAIRE
DIRECTION GÉNÉRALE
Conseil municipal du 7 novembre 2022 – délibération n° 2022-20
Tableau des effectifs n°25 – modification intermédiaire n° 3

Au sein du service ALSH :

Est créé un grade d'Adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe de catégorie C dans l'emploi d'Animateur Enfance.

Est supprimé un grade d'Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe.

S'agissant de la promotion interne d'agent de maîtrise, le Centre de Gestion a dressé les listes d'aptitude en date du 21 et 26 septembre 2022. Deux agents sont retenus.

Ainsi, au sein du service cadre de vie :

Est créé un grade d'agent de maîtrise sur l'emploi d'agent de voirie-placier du marché.

Est supprimé un grade d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

Au sein du service restauration :

Est créé un grade d'Agent de maîtrise sur l'emploi de responsable d'office de restauration scolaire.

Est supprimé un grade d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

Article 2 : modification d'un emploi au sein du service Citoyenneté prévention médiation :

Afin de favoriser le déroulement de carrière de l'agent occupant le grade d'Animateur territorial de catégorie B dans l'emploi de responsable de service pouvant relever de la catégorie A et alors que la filière animation ne dispose pas de cadres d'emplois de catégorie A :

Il est créé un grade de Rédacteur territorial de catégorie B,

Il est supprimé un grade d'Animateur territorial de catégorie B.

Cette modification s'effectue sur la même carrière par le biais de l'intégration directe.



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Conseiller départemental,

Ja

Jean-Pierre Bosino